

LIGNES DIRECTRICES POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'ÉVALUATION D'ACTIVITÉS ÉDUCATIVES DANS LES ZOOS ET AQUARIUMS

LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES

Le rôle des animaux dans toute activité éducative des zoos et aquariums ne peut être acceptable que si le programme contribue à la compréhension de principes biologiques et écologiques fondamentaux, au développement de connaissances qui seront en mesure de profiter aux animaux, à leur environnement et aux humains ; ou si le programme contribue à la compréhension des principes et enjeux relatifs à l'environnement dans le but de changer le comportement humain. Ce sont là les résultats du processus que nous définissons ici comme éducation.

Pour garantir une évaluation formelle des activités et des résultats obtenus, l'AZAC a mis au point un processus bien défini servant à décrire les activités et évaluer les résultats, qui servira à tous les zoos et les aquariums accrédités.

STRUCTURE ET PROCESSUS PROPOSÉS

Ces lignes directrices présentent un protocole national à suivre dans le cadre de programmes d'éducation, d'erreurs et de rapports. Chaque institution membre doit mettre sur pied un comité consultatif spécialisé en matière d'éducation (le comité d'éducation) qui, en s'aidant du protocole national et de critères définis à l'échelle locale, évaluera les buts, le mérite et l'efficacité des programmes.

Chaque institution établira et évaluera ses programmes en tenant compte des secteurs clés suivants :

- buts spécifiques des programmes
- mérite pédagogique
- mérite à l'égard de la conservation
- auditoires ciblés bien définis
- évaluation formelle

Les zoos et les aquariums accueillant des mammifères marins doivent avoir un comité formel de soin des animaux opérant sous l'ombrelle du Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) ; d'autres institutions peuvent avoir un comité de soin des animaux plus général ou garantir les pratiques de soin par le biais de l'administration générale de l'institution. Ces comités doivent travailler en collaboration avec le comité d'éducation pour garantir que tous les programmes faisant l'utilisation d'animaux soient évalués tant sur le plan de l'éducation que de l'éthique.

Tous les zoos et les aquariums se doteront d'un comité formel de soin des animaux qui devra être mis en place dans un délai à être spécifié par le Conseil de l'AZAC.

La mise en vigueur de ces directives sera incorporée dans le processus d'accréditation formel qui s'effectue tous les cinq ans auprès des zoos et aquariums membres.

Le Conseil canadien de protection des animaux faisait partie du comité national qui a développé ces lignes directrices.

CHAQUE INSTITUTION DÉVELOPPERA UN COMITÉ D'ÉDUCATION QUI DEVRA :

- Avoir un mandat et des termes de référence clairement définis
- Avoir des objectifs généraux clairement décrits
- Inclure au moins deux représentants extérieurs permanents n'ayant aucune affiliation avec l'institution – l'un ayant une éducation formelle et l'autre représentant les intérêts et les préoccupations de la collectivité
- Avoir une structure organisationnelle et des processus clairement décrits comprenant :

1. Un président
2. Des membres – un représentant de l'administration, au moins un membre du personnel éducateur rémunéré, un bénévole au besoin
3. Un programme – un minimum de deux réunions par an et plus si l'étendue du programme le justifie
4. Des procès-verbaux – conservés pendant cinq ans (pour les besoins d'accréditation de l'AZAC)
5. Une obligation de rendre des comptes
 - a. Rédiger des rapports pour l'administration des zoos et aquariums et du Conseil lorsque nécessaire
 - b. Travailler en liaison avec le comité de soin des animaux, si nécessaire ou avec le personnel
 - c. Travailler en liaison avec les médias, les politiciens, le public, etc.
 - d. Adhérer au processus d'accréditation de l'AZAC et rédiger les rapports appropriés pour l'AZAC

Un large éventail de programmes est offert par les institutions membres de l'AZAC. Par souci de conformité pour toutes les institutions, les programmes éducatifs seront classés en quatre catégories :

Programmes éducatifs formels
Activités éducatives informelles
Programmes de diffusion extérieurs (outreach)
Programmes publics

Il est recommandé que les comités d'éducation fassent une vérification des éléments suivants :

- Le nombre de personnes affectées aux programmes éducatifs
- Leur formation et leurs qualifications

- La présence d'au moins une personne rémunérée chargée de l'éducation, au moins à temps partiel
- Les salles de classe et autres aires d'enseignement
- La collaboration de l'institution avec les écoles locales, les collèges ou d'autres institutions d'enseignement
 - La disponibilité de fonds alloués aux programmes éducatifs
- Si les pratiques exemplaires sont employées au meilleur avantage

et aussi la révision les buts, l'approche pédagogique, le mérite à l'égard de la conservation et l'évaluation formelle des éléments suivants :

- Les messages éducatifs et les moyens de communication employés envers les visiteurs
- Toutes les publications pertinentes, les brochures et autre matériel imprimé de manière continue
- La signalisation et la visualisation graphique des exhibitions
- Les bénévoles, les éducateurs et les programmes de diffusion de l'institution
- La programmation communautaire et celle utilisant des animaux hors-site doivent répondre aux lignes directrices de l'AZAC
- Tous les spectacles et les démonstrations publiques

CHAQUE PROGRAMME DOIT CLAIREMENT DÉCRIRE :

1. Le but général du programme et inclure :
 - a. les effets de l'apprentissage cognitif
 - b. les effets de l'apprentissage affectif ou des modifications de comportement
2. La caractérisation de l'audience ciblée
3. La description et l'évaluation de l'approche éducative (pédagogie)
 Décrivez et évaluez la pédagogie portant sur les buts à accomplir et les situations spécifiques.

Cherchez à utiliser l'approche la plus appropriée (pédagogie) aux buts spécifiques à accomplir et à la sphère du programme.

Les pratiques exemplaires sont-elles utilisées ? Il a été démontré que l'utilisation des pratiques exemplaires dans les programmes éducatifs a un impact positif et réussit très bien aux apprenants.

4. Méthodologie d'évaluation de programme

Vous devez décrire comment vous évaluez l'efficacité des programmes et si les résultats accomplis respectent les objectifs de l'institution. Les techniques d'évaluation varieront selon la catégorie (formelle, informelle, diffusion, public) et varieront dans leur complexité et leur sophistication selon les circonstances. Cela ira de simples questionnaires administrés aux enseignants à une méthodologie d'évaluation

professionnelle plus extrême, complètement structurée et quantifiée pour les programmes plus complexes et formels.

5. L'évaluation de la pertinence des programmes :

a. Les objectifs de l'AZAC sur le plan national

L'AZAC existe, entre autres, pour garantir le meilleur soin possible aux animaux des zoos et aquariums et assurer une amélioration continue des méthodes. Cette évaluation doit décrire comment sont transmis les messages de soin des animaux utilisés dans chaque programme.

b. La conservation

Les programmes éducatifs devraient être clairement conçus pour associer l'animal ou le sujet du programme aux questions et préoccupations de conservation courantes et d'actualité. Ce pourrait être des sujets tels que le changement climatique et son impact sur l'environnement naturel et sur les animaux sauvages, le besoin de conservation de l'eau, le statut des animaux dans l'Arctique canadien – et d'autres préoccupations qui émergeront dans les années à venir.

c. Les objectifs institutionnels

Il devrait y avoir un rapport entre les conditions entourant l'institution à l'échelle locale, la nature de ses collections animales et les besoins et intérêts de la collectivité locale.

d. L'auditoire et ses besoins

Le plan éducatif devrait déterminer l'auditoire ciblé pour chaque programme et les caractéristiques particulières de cet auditoire afin d'identifier la nature et la portée du programme.

e. La méthodologie employée pour atteindre l'auditoire

Il devrait y avoir une description claire de l'approche pédagogique choisie pour optimiser l'impact des activités sur l'auditoire.

f. Le rôle des animaux dans le programme éducatif

Cette section devrait aborder l'utilisation appropriée des animaux impliqués et une évaluation expliquant comment les animaux peuvent être utilisés au mieux pour accomplir les objectifs indiqués.

Le rôle des animaux doit être soigneusement considéré afin de garantir les meilleurs résultats et d'assurer que les animaux ne soient pas indûment traités dans leur rôle.

g. L'impact sur les animaux

L'approche et la méthode employées doivent être soigneusement considérées afin de garantir une absence d'effets négatifs du programme sur l'animal ou l'écosystème.

h. Les ressources adéquates

Examiner s'il faut allouer des ressources au développement et à la livraison du programme éducatif. Des ressources suffisantes doivent être accordées pour une prestation efficace des programmes.

Ottawa
Janvier 2006